

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 6 OCTOBRE 2015**

Etaient présents : MM MAYOR G. DEBRAUWER A. AERBEYDT M. HALLUIN P. MARCQ F. GALAND R. HOCHART GILLES F. DELTOUR J.P. AMUSAN-ROYER J. RIGAUT B. FEVRIER V. TOMASELLA Ch. PLATEL L. POUILLE O. HAZELL N. BROUTIN F. MESTDAGH J. DAL MORO S. DOURDENT L. (arrivée à 19 h 40).

Procuration : MME LIEVEN MJ. donne procuration à MR HALLUIN P.
MR VERSMESSEN P. donne procuration à MR MESTDAGH J.
MME THOMAS B. donne procuration à MME AERBEYDT M.
MME VANDAELE MEQUIGNON C. donne procuration à MME GALAND R.

Absents excusés : NEANT

Secrétaire de séance : Madame HAZELL Nathalie est désignée en tant que secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2015 est adopté à l'unanimité sans observation.

ORDRE DU JOUR

1 – Tarifs de location des salles municipales et du petit matériel à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal adopte comme suit, les prix des locations des salles communales et du petit matériel à compter du 1^{er} janvier 2016.

SALLE POLYVALENTE - PETITE SALLE ANNEXE	MONTANT	
	ALLENNOIS	EXTERIEURS
a) SANS CUISINE		
- 1 journée.....	270.00 €	305.00 €
- 2 jours.....	375.00 €	430.00 €
b) AVEC CUISINE		
- 1 journée.....	335.00 €	390.00 €
- 2 jours.....	470.00 €	520.00 €
SALLE POLYVALENTE - GRANDE SALLE	MONTANT	
- 1 journée.....	480.00 €	530.00 €
- 2 jours.....	780.00 €	855.00 €
SALLE POLYVALENTE 1/2 SALLE POUR REPAS	MONTANT	
- 1 journée.....	425.00 €	470.00 €
- 2 jours.....	590.00 €	650.00 €

Location vaisselle et couverts : 1 € par participant.
Les arrhes seront de : 100.00 €

VIN D'HONNEUR	MONTANT	
PETITE SALLE.....	190.00 €	205.00 €
1/2 SALLE POLYVALENTE.....	295.00 €	315.00 €

L'utilisation des verres et plats est incluse dans cette location.
Les arrhes pour un vin d'honneur seront de : 40.00 €

SALLE « Pierre PREVOST »	MONTANT	
	ALLENNOIS	EXTERIEURS
Salle à caractère culturel 2 jours	200.00 €	225.00 €

Arrhes à la réservation : **50.00 €**

*En cas de désistement pour quelque utilisation que ce soit, les arrhes resteront acquises à la Commune, sauf décision contraire du Conseil Municipal dans le délai de 3 mois suivant la date prévue de l'utilisation. Le versement du solde tiendra compte du montant de la location au jour de l'utilisation. Il en sera de même pour les couverts. Le remboursement du matériel détérioré, cassé ou manquant se fera sur la base du coût payé à l'achat avec un minimum forfaitaire de **8.00 €**.*

SALLE COLUCHE	
Vin d'honneur	150.00 €

Arrhes à la réservation : **40.00 €**

-Capacité d'accueil : **environ 40 personnes**

Dépôt de garantie à la réservation pour l'ensemble des salles : 450.00 €

SALLE HENRI ET REMY MARCHAND	
Montant de la location	200.00 €
Arrhes	100.00 €

(cf. délibération du 08.09.2015)

LOCATION TABLES ET CHAISES	
Chaises (minimum 20)	1.00 € par chaise
Tables	10.00 € par table

Les dispositions telles que reprises au présent exposé prendront effet au **1^{er} janvier 2016** et seront applicables aux réservations formulées à compter du **7 octobre 2015**.

**2 – Communauté de Communes de la Haute Deûle
Modification des statuts - Compétence Très Haut Débit
Avis du Conseil Municipal**

La Communauté de Communes de la Haute Deûle (CCHD) entend s'engager financièrement au projet de déploiement du Très Haut Débit porté par le «Syndicat Mixte Région Numérique».

Pour y parvenir, elle doit en acquérir la compétence.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification des statuts de la C.C.H.D. portant sur la compétence « Réseaux et Services Locaux de Communication électroniques ».

Emet un avis favorable au transfert de la compétence au profit de la C.C.H.D., ainsi que l'adhésion au Syndicat Mixte Région Numérique, afin de rationaliser la compétence.

**3 – Communauté de Communes de la Haute Deûle
Modification des statuts - Compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Avis du Conseil Municipal**

La loi du 24 mars 2014 dite loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové rend les communautés de communes et les communautés d'agglomération compétentes de droit en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans un délai de 3 ans.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le transfert de compétence.

**4 – Nouvelles activités périscolaires
Création d'un poste d'agent non titulaire année scolaire 2015/2016**

Un groupe d'enfants supplémentaire a été créé. Il y a lieu de l'encadrer et donc de créer un poste d'adjoint d'animation non titulaire.

Avis favorable du Conseil Municipal.

5 – Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe

Un de nos agents répond aux conditions statutaires pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint administratif Principal de 1^{ère} classe. Pour pouvoir procéder à la nomination, il y a lieu de créer le poste.

Le Conseil Municipal autorise cette création.

6 – Participation aux frais des familles année 2014/2015

Le Conseil Municipal adopte comme suit la participation aux frais des familles des enfants et jeunes fréquentant les collèges, lycées, établissements universitaires de l'enseignement public.

	COLLEGE	LYCEE	UNIVERSITE
0 à 501 €	40	45	75
502 à 619 €	35	40	65
620 à 772 €	29	35	55
773 à 910 €	23	30	45
911 à 1 000 €	17	22	30
1 001 € et au-delà	0	0	0

-Souvenirs Français :

Le devis de rénovation du caveau s'élève à 730 € H.T. Il y aura lieu de rénover la plaque sur le monument.

-Stèle Albert BALL :

Les héritiers ont fait part de leur accord pour la cession de la parcelle sur laquelle se situe la stèle. Reste à régler l'obstacle juridique concernant la rédaction des actes notariés.

-C.C.H.D. : Exposé sur la situation actuelle.

Point sur l'emprunt toxique : la C.C.H.D. abandonne le projet de recours à l'encontre de SFIL. Le Fonds de soutien a apporté une réponse satisfaisante, avec une prise en charge de 61% au lieu de 41% initialement annoncé.

-Vente des maisons rue de la Petite Catherine : L'acte notarié a été signé.

-SIVOM du Grand Sud de Lille :

Syndicat à Vocation Multiple. Le Syndicat regroupe 40 communes.

2 compétences :

-Le contournement par le Sud de Lille ;
-Compétence, circulation aérienne sur l'aéroport de Lille ; pour notre commune l'accent est mis sur la mise en place d'un « rail de guidage » à l'atterrissage par GPS, pour la fin de l'année 2015.

-Chantier de la salle des sports Léo Lagrange :

-Le désamiantage est en phase finale ;
-Travaux de pose de bac acier se poursuit ainsi que l'adaptation des nouvelles gouttières ;
-Faux plafonds : démontage en cours ; Engagement sur la réalisation à hauteur de 75 % avant la cérémonie des Vœux.
-Amiante : une analyse quotidienne des poussières est réalisée.

-Conseil Municipal des Enfants :

-Composé de 18 enfants, 9 de classe de CM2, 9 de classe de CM1 ;
-Elus pour deux ans : le renouvellement se fait par moitié tous les ans. Cette année, le nombre de candidats est insuffisant pour former un conseil au complet. Il n'en demeure qu'il faut tout de même procéder aux élections, pour le principe, même si le conseil est incomplet.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucun élu ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 h 30.



Le Maire,

G.MAYOR



